

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Convocation du 17.04.2024
Affichage du 17.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes des Menus suite à la convocation du 17.04.2024, affichée le dix-sept avril 2024.

Etaients présents : Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Patrick en remplacement de M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, M VIANDIER Marcel.

Etaients absents-excuses : M BAILLIF Christian (donne pouvoir à M VIANDIER Marcel), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M DUGUET Christian), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaients absents-non excuses : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.04.094

REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE « ALBERT BAILLY » SITUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE TOUROUVRE PROGRAMME – LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Les travaux seront réalisés dans le cadre de la réhabilitation pour la modernisation et la mise aux normes du restaurant scolaire.

Le projet pour la réhabilitation et la mise aux normes du restaurant scolaire permettra la mise en place:

- D'un restaurant scolaire composé d'une cuisine, et de 2 salles de restauration, l'une pour les enfants, l'autre pour les adultes.
- D'un élévateur (accès entre le niveau bas, rez-de-chaussée et le niveau haut des classes d'école.
- D'une connexion directe et protégée au rez-de-chaussée entre la garderie et cantine.
- D'un bureau ayant un accès livraisons sur les extérieurs avec locaux du personnel et locaux techniques.
- De l'isolation thermique de l'ensemble du bâtiment,
- De la réfection des espaces extérieurs avec création d'un parking de deux places, création d'un accès pompier, aménagement paysagé par la mise en place d'un espace-vert et de plantation florale afin de supprimer la vue sur le cimetière.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 1 300.000 € HT.

Le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 061-200068856-20240425-2024_04_094-DE

Consultation, analyse, attribution et notification dumarché de maîtrise d'œuvre	Avril / Mai 2024
Dépôt du permis de construire	Novembre 2024
Consultation, analyse, attribution et notification desmarchés de travaux	Mars / Mai 2025
Début des travaux	Juin 2025
Fin des travaux et mise en service	Août 2026

A ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme et de l'estimatif précité.

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat, de la région, du département mais également de partenaires tels que la CAF.

Le plan de financement prévisionnel recherché est :

FINANCEURS	MONTANT HT	%
Collectivité (CDC)	260 000 €	20%
Subventions/co-financement (Etat, région, CD61, partenaires)	1 040 000 €	80%
TOTAL	1 300 000€	100%

La commission d'appel d'offres sera consultée sur le choix du maître d'œuvre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de cette opération,
- **D'APPROUVER** le programme de mise en conformité,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publics nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment pour désigner le maître d'œuvre, le contrôleur technique et le coordinateur sécurité, et à signer les marchés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions ou co-financement auxquelles la collectivité peut prétendre et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce et document contractuels se rapportant à cette opération.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

